



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

MARS 2022



SOIREEES ANNUELLES ECHO DES LA RISAZ

La Municipalité communique qu'elle a autorisé la manifestation suivante et qu'elle encourage chacune et chacun à y participer :

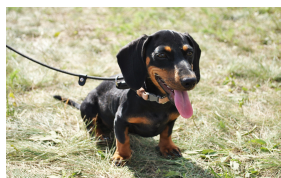
- Soirées annuelles de «L'Echo de la Risaz» le **vendredi 1er et samedi 2 avril 2022**.

Elle remercie d'ores et déjà la population du bon accueil réservé aux manifestations susmentionnées ainsi que de sa compréhension envers les nuisances sonores qui pourraient en découler.



MAISON DE VILLE DE GRANCY SOIREE TARTARE

Le 31 mars prochain, dès 19h00, la Maison de Ville organise une soirée tartare, pommes frites et salade avec à choix le tatar au saumon frais et fumé, le tartare de boeuf et le tartare de boeuf flambé à la vodka, le tout coupé au couteau à 32.-/convive.
Pour renseignement et réservation veuillez contacter le restaurant au 021 861 31 81.



TENUE DES CHIENS EN LAISSE

La Municipalité rappelle aux détenteurs de chiens l'article 2.a du règlement d'exécution de la loi du 8 février 1989 sur la faune (RLFaune), qui stipule :

Art. 2a Tenue des chiens en laisse et chiens errants (loi, art. 20) 3

1 Est considéré comme chien errant :

- a. tout chien se trouvant à plus de 200 m de l'habitation de son détenteur
- b. tout chien se trouvant, en terrain découvert, à plus de 200 m de son détenteur;
- c. tout chien se trouvant en forêt et hors du contrôle visuel de son détenteur.

2 Tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par la voix ou le geste. A défaut, le chien doit être tenu en laisse ou être empêché de quitter les abords de l'habitation de son détenteur.

3 **Les chiens doivent être tenus en laisse en forêt**, en lisière de forêt ainsi que sur les prairies attenantes situées en zone agricole **du 1er avril au 15 juillet**. Tous les chiens doivent être tenus en laisse dans les pâturages qui sont occupés par du bétail.

4 Font exception aux règles qui précèdent les chiens d'utilité tels que chiens de police ou de secours, chiens de rouge et chiens de conduite ou de protection de troupeaux.

5 Les dispositions concernant les chiens de chasse sont réservées.



ELECTION DU CONSEIL D'ETAT

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le dimanche **10 avril 2022** pour élire :

6 membres du Conseil d'Etat (2ème tour) pour la législature 2022-2027

Ouverture du bureau de vote: **dimanche 10 avril 2022 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.

VOTATION FEDERALE DU 15 MAI 2022

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le dimanche **15 mai 2022** pour se prononcer sur :

Votation fédérale : 3 objets

Ouverture du bureau de vote: **dimanche 15 mai 2022 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.